

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Date : 30 juin 2025

Lieu : 545 route de la correspondance 26300 ALIXAN

L'an deux mille vingt-cinq, le trente Juin, à 10 heures, les associés de la société 3B CONSTRUCTION, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 887 748 382 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du président, REYNAUD Brice.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Transfert du siège social.

RÉSOLUTION UNIQUE :

Transfert du siège social

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du président, REYNAUD Brice, décide de transférer le siège social de la société à compter du 19/05/2025 de :

3470 chemin de Bramefaim – lieudit Les Hautes Marthes – 26300 ALIXAN

à

545 route de la correspondance 26300 ALIXAN

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

545 route de la correspondance 26300 ALIXAN

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence et partout ailleurs en vertu d'une

décision collective ordinaire des actionnaires. Tout transfert hors de France nécessitera une décision unanime des associés.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et administratives requises.

Clôture de la séance

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10heures.

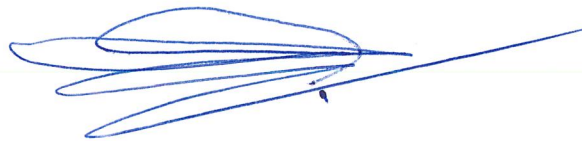
Fait à Alixan, le 30 juin 2025

En 2 exemplaires originaux.

Signatures :

Le Président

REYNAUD Brice : _____



Les associés :

BALAYE Chris _____



BRANCO Yannick _____

